Est Cantal

Céline Charriaud élue à la présidence du SyTEC

Philippe Delort, Didier Achalme, Valérie Cabecas, Jean-Marc Boudou, Céline Charriaud, Gilbert Mommalier, Gilles Chabrier et Philippe Rosseel, composent le bureau du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SyTEC).

C'est le consensus qui a prévalu lors de la réunion d'installation du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SyTEC). Une entente avait été conclue préalablement entre les représentants des principales collectivités du territoire afin de mener au plus vite des actions nécessaires pour le bon fonctionnement des services aux habitants, en particulier le traitement des déchets. En moins de deux heures, l'assemblée a réussi à élire président, vice-présidents et membres du bureau.

Djuwan Armandet et Jean-Jacques Monloubou ont tenu le rôle de scrutateurs pour les différentes séances de vote à bulletin secret.

La première réunion du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est tenue vendredi dernier au village du Rozier-Coren. L'ordre du jour était essentiellement consacré à la mise en place du bureau directeur avec l'élection du président, des vice-présidents et des membres. Colette Ponchet-Passemard, maire de Marcenat, et doyenne des délégués présents, avait été désignée pour présider la séance.

Elle souhaitait la bienvenue aux nouveaux et anciens délégués puis rappelait succinctement le rôle et les compétences du SyTEC qui, depuis le 1er janvier 2020, est devenu pôle d'équilibre territorial et rural. Après avoir souligné le travail réalisé par l'assemblée précédente ainsi que par l'ensemble des agents de la collectivité dans la gestion de la crise en matière de collecte et de traitement des déchets et des boues, elle demandait aux candidats éventuels au poste de président de se faire connaître.

Valérie Cabécas, maire de Valette et présidente de la Communauté de communes du Pays Gentiane, était la seule à demander la parole. Après avoir expliqué qu'elle n'était pas candidate, mais qu'il lui semblait que ce poste, éminemment important, se devait de revenir à une personne ayant l'expérience des actions menées au cours des années passées, elle proposait la candidature de Céline Charriaud, ancienne vice-présidente du SyTEC et actuelle présidente de Saint-Flour Communauté. Aucune autre candidature n'ayant été effectuée, Céline Charriaud confirmait qu'elle était candidate à la présidence du comité syndical.

L'élection s'effectuait au scrutin uninominal et à bulletin secret. Céline Charriaud recueillait 34 voix en sa faveur tandis que 4 bulletins blancs et 1 nul étaient enregistrés sur les 39 votants présents ou représentés. Colette Ponchet-Passemard proclamait

alors Céline Chariaud élue, et lui cédait sa place au bureau de la présidence.

La nouvelle présidente présentait alors sa vision du SyTEC, « un outil important pour le territoire (...) c'est un outil qui rassemble ». Elle constatait que « depuis l'origine, le SyTEC a pour principale compétence la collecte et le traitement des déchets ». Cette compétence compte « des enjeux pour la suite qui sont cruciaux liés à la loi et à son évolution, en particulier l'augmentation de la taxe sur les activités polluantes que nous n'aurons pas d'autre choix que d'appliquer ». Afin que le poids de cette taxe soit réduit, « l'enjeu sera de maîtriser au mieux les coûts de collecte ». Une autre difficulté attend le conseil syndical : l'évolution législative du tri des déchets. En effet, la loi prévoit l'uniformisation des consignes de tri. Les plastiques fins (emballage, pots de yaourt, etc.) ne pourront plus être enfouis, ils devront être triés ; « ce sera un coût supplémentaire ». « Nous devrons donc nous interroger ensemble pour trouver la meilleure équation au service de nos concitoyens. »

Le SyTEC a également d'autres compétences comme le co-traitement des boues et des déchets verts ; l'élaboration du SCOT sur Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté (Pays Gentiane est rattaché au SCOT de Mauriac) ; le Plan Climat Energie Territorial ; l'Atlas de la Biodiversité. « Nous devons donc faire les meilleurs choix pour l'avenir et nos habitants » a conclu la nouvelle présidente avant de proposer une liste de candidats aux postes de vice-présidents et membres du bureau, « liste établie en concertation avec Didier Achalme, Valérie Cabecas et Philippe Delort ».

Les conseillers approuvaient d'abord la proposition d'un bureau composé de 4 vice-présidents et de 3 membres qui étaient ensuite élus l'un après l'autre au scrutin uninominal. Ont ainsi été élus : Gilles Chabrier, maire de Murat (38 voix pour, 2 blancs), 1er vice-président ; Valérie Cabecas, maire de Valette, (38 voix, 2 blancs), 2ème vice-présidente ; Philippe Delort (38 voix, 2 blancs), maire de Saint-Flour, 3ème vice-président ; Philippe Rosseel (31 voix, 8 blancs, 1 nul), conseiller municipal d'Allanche ; Didier Achalme, maire de Massiac (38 voix, 2 blancs), Jean-Marc Boudou, maire de Védrines-Saint-Loup (35 voix, 5 blancs), et Gilbert Mommalier, maire de Saint-Etienne-de-Chomeil (37 voix, 3 blancs), membres du bureau.

Chacun des élus remerciait chaleureusement l'ensemble des conseillers pour leur confiance. Didier Achalme ajoutait qu'il serait « extrêmement vigilant car il s'interroge sur la « multivalence » du syndicat ».

La lecture de la charte de l'élu local puis la fixation des modalités de dépôt des listes pour la mise en place des commissions terminaient ce premier conseil syndical.

Ph. J.